

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le : 10 avril 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 13

Présents 9

Votants 13

Abstentions 0

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2025

Date de l'affichage de la convocation : 26 mars 2025

Délibération N°2025-04

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Sébastien CLAVIER, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Jacques PERARD, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET,

ABSENTS EXCUSES, Nathalie HOUSSIER a donné pouvoir à Jean-Michel RADOUX, Sophie BERTRAND a donné pouvoir à Custodia CARVALHO Christian MYSZKIEWICZ a donné pouvoir Luc TABORDET, Mary STIANTI a donné pouvoir à Pascal RAPIN.

Secrétaire de séance : Jean-Michel RADOUX

PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

**Objet : DELIBERATION 2024-42 DU BUDGET PRINCIPAL RETIREE
DELIBERATION N°2025-04 NOUVELLE DELIBERATION D'EMPRUNT MODIFIEE
REALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT AQUA PRÊT D'UN MONTANT DE 1 567 000.00 €
AUPRES DE LA CAISSE DE DEPÔTS ET CONSIGNATION POUR LE FINANCEMENT D'UN
RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE BOURG DE QUINCY.**

Le Conseil municipal de la commune de QUINCY, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire de QUINCY est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1 567 000 € (un million cinq cent soixante-sept mille euros) dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : AQUA PRET

Montant : 1 567 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : /

Durée d'amortissement : 45 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Echéance et intérêts prioritaires

Préfinancement : 12 mois

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Fait et délibéré à QUINCY

Le 10 avril 2025

A cet effet, le Conseil municipal autorise son Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Jean-Michel RADOUX



Publication sur le site internet de la commune le : 14 avril 2025

Acte transmis en préfecture le : 15 avril 2025